



SCHWEIZERISCHER NATIONALFONDS ZUR FÖRDERUNG
DER WISSENSCHAFTLICHEN FORSCHUNG
FONDS NATIONAL SUISSE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
SWISS NATIONAL SCIENCE FOUNDATION
FONDO NAZIONALE SVIZZERO PER LA RICERCA SCIENTIFICA

Wildhainweg 20 Postfach CH-3001 Bern Schweiz
Tel. +41(0)31 308 22 22 Fax +41(0)31 301 30 09 Internet: www.snf.ch

Presse- und Informationsdienst
Service de presse et d'information
Press and Information Service
Fax +41 (0)31 308 22 65
E-Mail: pri@snf.ch

Embargo: le 7 juillet 2005 à 12h00

Berne, le 7 juillet 2005
Information pour les médias

Dans quelle mesure les jeunes hommes suisses sont-ils encore fertiles ?

3'000 jeunes hommes volontaires recherchés pour une étude nationale

Pendant deux ans, un groupe de recherche de l'Université de Lausanne conduira une étude sur la fertilité des jeunes hommes suisses, avec le soutien du Fonds national suisse (FNS) et de l'armée suisse. Cette étude, lancée en juillet, impliquera la participation d'au moins 3'000 volontaires. Les jeunes hommes seront informés avant et pendant le recrutement. La procédure de prélèvement se fera toutefois en dehors du service militaire. Elle sera entièrement volontaire et anonyme. Ce projet est mené dans le cadre du Programme national de recherche « Perturbateurs endocriniens » (PNR 50).

La Suisse est, avec le Danemark, le pays européen ayant le nombre de cas le plus élevé de cancer des testicules. En outre, plusieurs observations indiquent que les perturbateurs endocriniens issus de l'environnement auraient une influence sur les spermatozoïdes et entraîneraient des perturbations de la spermatogenèse. Il n'existe pourtant pas encore d'étude généralisée relative à la fertilité des jeunes hommes suisses. Dans le cadre du Programme national de recherche « Perturbateurs endocriniens » (PNR 50), Marc Germond, Professeur de médecine reproductive au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et son équipe veulent dresser un tableau exhaustif de la répartition géographique de la qualité du sperme en Suisse et ainsi dépister les influences environnementales. L'équipe de recherche a besoin d'au moins 3'000 volontaires.

Participation volontaire et anonymat garantis

La majorité des jeunes hommes suisses du même âge se retrouvent lors du recrutement de l'armée suisse, obligatoire pour tous les jeunes âgés de 18 ans. Vu son importance nationale, l'état-major de l'armée et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ont donné leur feu vert pour la réalisation de cette étude. Comme le souligne le divisionnaire Gianpiero Lupi, médecin-chef

Deutscher Text auf der Rückseite

de l'armée, il était impératif de remplir plusieurs conditions pour obtenir cet accord: « La participation à l'étude devait être volontaire et parfaitement anonyme. De plus, toutes les investigations devaient avoir lieu en dehors du cours normal du service militaire.»

Les médecins militaires et les chercheurs ont élaboré une procédure remplissant ces strictes conditions. En même temps que la convocation au recrutement, le conscrit recevra une feuille d'informations, un formulaire de consentement, un questionnaire à remplir ainsi qu'un autre pour sa mère. Ces documents sont pourvus d'un code numérique garantissant l'anonymat des futures investigations. Au premier jour du recrutement, les conscrits seront informés à nouveau sur les principaux points de l'étude par le médecin militaire compétent. Les volontaires se rendront immédiatement après le recrutement dans un hôpital ou dans un cabinet médical privé, où l'équipe de recherche recueillera les prélèvements d'urine, de sang et de sperme (une pièce protégée sera à disposition). Les volontaires seront aussi brièvement examinés par un médecin sur le plan urologique.

Les volontaires qui s'intéressent aux résultats de leur examen pourront, à leur demande, les obtenir auprès du médecin militaire. Ce dernier est le seul habilité à déchiffrer le code numérique.

Le premier envoi du matériel d'information aux conscrits aura lieu fin juillet 2005 en Suisse romande; les prélèvements seront récoltés dès le début septembre. D'ici fin 2006, l'étude devrait couvrir toutes les régions de Suisse; les résultats sont attendus dès le milieu de 2007.

**Programme national de recherche « Perturbateurs endocriniens »
(PNR 50)
www.nrp50.ch**

Les scientifiques soupçonnent les perturbateurs endocriniens présents dans la biosphère d'être responsables de certaines maladies et de troubles du développement chez l'homme et l'animal. Ce fait doit encore être confirmé. En 2000, le Conseil fédéral a demandé au FNS de lancer un Programme national de recherche sur ce sujet, doté 15 millions de francs. 27 projets de recherche ont débuté depuis, la fin des travaux de recherche étant fixée en 2007. Felix Althaus, Président du comité de direction du PNR 50, qualifie les perturbateurs endocriniens de «Stealth Chemicals»: « Ces substances agissent en partie au-dessous des seuils de toxicité connus, par le biais de nouveaux mécanismes et suite à une longue période de latence.» Le PNR 50 vise à élaborer des bases décisionnelles pour l'administration et l'industrie, pour éviter les conséquences négatives de ces produits chimiques.

Pour plus d'informations:

Prof. Dr. med. Marc Germond
UMR-CPMA, maternité - CHUV
CH-1011 Lausanne
tél: +41 (0)21 314 32 88
e-Mail: marc.germond@chuv.hospvd.ch

Divisionnaire Dr. méd. Gianpiero Lupi
Médecin-chef de l'armée suisse
Worblenstrasse 36
CH-3063 Ittigen
tél: +41 (0)31 324 27 25
e-mail: gianpiero.lupi@gst.admin.ch

Prof. Dr. Felix Rudolf Althaus
Président du comité de direction du PNR 50 « Perturbateurs endocriniens »
Institut de pharmacologie et de toxicologie vétérinaires
Winterthurerstr. 260
CH-8057 Zurich
tél: +41 (0)44 635 87 62
e-mail: fra@vetpharm.unizh.ch

*Le texte de ce communiqué de presse sera disponible **à partir du 7 juillet 2005, 12h00** sur le site web du Fonds National Suisse: www.snf.ch/medienmitteilung*

Désirez-vous être informé-e par e-mail des nouveaux communiqués de presse du Fonds national suisse? Inscrivez-vous alors sous: http://www.snf.ch/fr/com/mai/mai_med.asp